

25 juin  
2015**CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION**

Le groupe de travail, qui s'est réuni le 25 juin 2015, portait sur le projet de circulaire définissant les missions des conseillers principaux d'éducation (CPE). Un projet qui constitue déjà une grande victoire, car seule la fédération des Sgen-CFDT réclamait depuis la fin des années 1990 une réécriture de la circulaire de 1982, rédigée alors que les effets de la massification ne s'étaient pas encore fait sentir.

Le ministère, aujourd'hui, acte que :

**Points  
acquis par le  
Sgen-CFDT**

- les CPE sont « concepteurs de leur activité ».
- Ils sont responsables du service Vie scolaire, donc participent à la formation et à l'évaluation des assistants d'éducation.
- Ils sont conseillers auprès du chef d'établissement et des membres de la communauté éducative « pour organiser les partenariats avec les autres services de l'Etat, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'École, les acteurs socio-économiques ».
- Leur rôle pédagogique est renforcé, en particulier dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et de l'apprentissage des valeurs de la République.
- Leur contribution au projet de l'élève est réaffirmée aux côtés des psychologues de l'Éducation nationale (anciennement conseillers d'orientation-psychologues).
- Ils ont droit aux indemnités pour missions particulières (IMP).
- L'indemnité spéciale de sujexion est transformée en indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE). Elle sera revalorisée et effective à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

**Ce qu'il reste  
à obtenir**

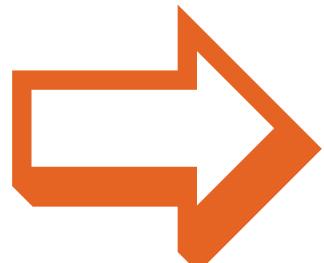
**Pour le Sgen-CFDT, il manque deux éléments indispensables pour que cette nouvelle circulaire soit complète :**

- la participation du CPE au recrutement des assistants d'éducation afin de pouvoir repérer les profils correspondant le mieux aux besoins du service de Vie scolaire ;
- la mention, inscrite noir sur blanc, de la référence à un service hebdomadaire de 35 heures.

**Les discussions avec le ministère ne sont pas closes.  
Le Sgen-CFDT pèsera dans les négociations  
pour que ces deux points, fondamentaux,  
soient intégrés dans la circulaire.**

Retrouvez  
le storify de la  
réunion avec  
#NégoMétierCPE

**Toutes ces avancées  
sont dues à  
l'engagement du  
Sgen-CFDT**



## Le détail des positions des organisations syndicales durant les négociations et des revendications que continuera de porter le Sgen-CFDT

Revendications pour le corps des CPE	Positions des organisations syndicales lors des négociations				
	Sgen-CFDT	FSU	Unsa	FO	CGT
Responsable du service Vie scolaire	Pour	Contre	Indéfini	Contre	Contre
Participe au recrutement des assistants d'éducation	Pour	Contre	Pour	Contre	Contre
Perçoit l'ISOE	Notre revendication	Contre au début, puis pour	Indéfini	Contre au début, puis pour	Contre au début, puis pour
Effectue 35 h hebdomadaire	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour

**Rappel de 3 importantes revendications du Sgen-CFDT pour les CPE**

- > Que la part variable de l'ISOE complète la part fixe.
- > Que les CPE ne soient plus membres de droit du conseil d'administration, et qu'ils puissent se présenter aux élections s'ils le souhaitent.
- > Qu'il soit mentionné que les astreintes sont partagées en cas de logement pour nécessité absolue de service.